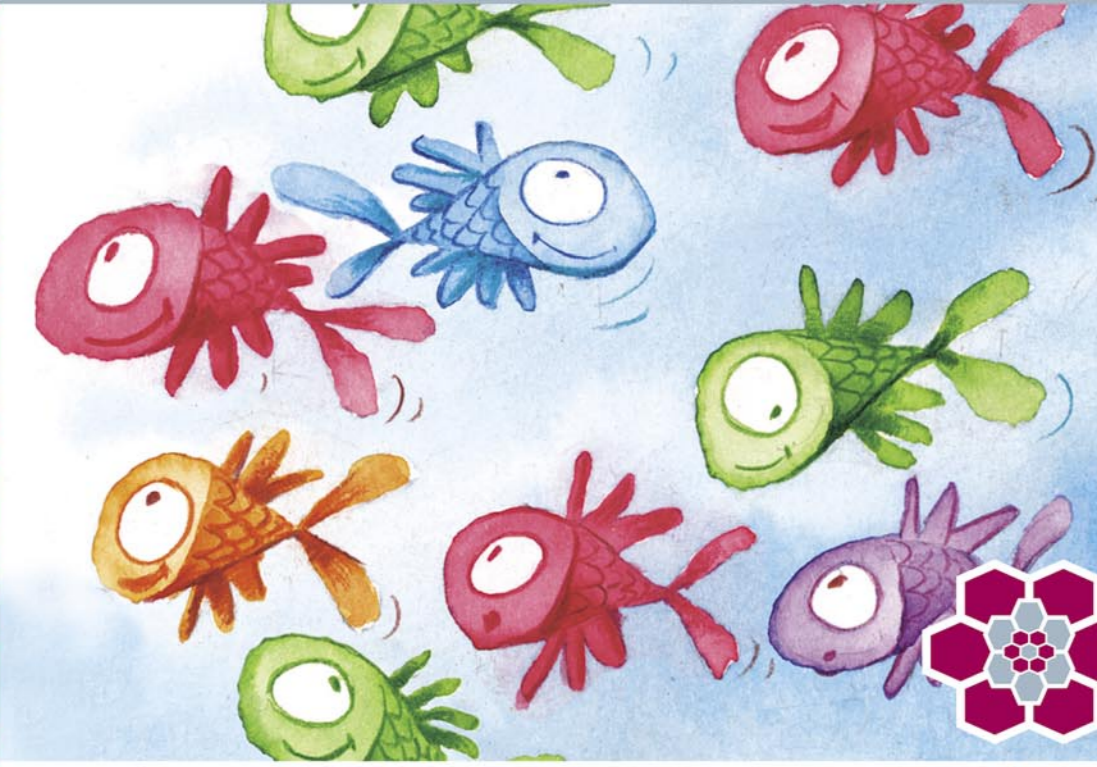




Réduire la pollution d'origine terrestre



Réduire la pollution d'origine terrestre

La population des états côtiers de la Méditerranée a pratiquement doublé au cours des 40 dernières années et devrait atteindre environ 600 millions en 2050. Actuellement, un tiers de la population de la région est concentrée sur la frange littorale. Dans un même temps, les zones rurales sont de plus en plus abandonnées pour les grandes agglomérations urbaines situées sur le long des côtes.

Plus de 200 millions de touristes viennent chaque année sur les côtes méditerranéennes, chiffre qui a doublé en l'espace de 20 ans. La pression du tourisme de masse augmentera vraisemblablement à l'avenir.

LES ENJEUX: LA PRESSION EXERCÉE PAR LES ACTIVITÉS MENÉES À TERRE

Les établissements humains denses, situés le long de la côte méditerranéenne, produisent d'importants volumes d'eaux usées municipales. Actuellement, les stations d'épuration ne peuvent desservir que 55 % des villes côtières de plus de 10.000 habitants.

Avec l'intensification de l'agriculture, l'utilisation des pesticides s'est fortement accrue dans les pays méditerranéens au cours des vingt dernières années, menaçant la qualité des eaux souterraines et de surface.

De nombreuses installations pétrochimiques, des centrales et des industries chimiques sont situées tout le long du littoral méditerranéen et des fleuves, ainsi que des raffineries, des cimenteries, des aciéries, des tanneries, des industries textiles et des usines de papier.

Les eaux usées industrielles transportent énormément de polluants, y compris des hydrocarbures, métaux, détergents, solvants et autres produits chimiques organiques. Parmi les substances produites et rejetées par l'industrie, les polluants toxiques, persistants et bio-accumulatifs sont le plus dangereux. Il s'agit du mercure, du cadmium et du plomb, de certains composés organométalliques et de nombreux composés organiques, connus comme polluants organiques persistants (POP).

Le long des sites côtiers et dans les zones marines avoisinantes, on a constaté l'accroissement des phénomènes d'eutrophisation dus aux importants volumes de phosphore et d'azote rejetés.

Bien que les accidents dans les terminaux pétroliers ne représentent qu'un dixième des accidents provoquant une pollution due aux hydrocarbures, ces accidents, avec les rejets traditionnels depuis les installations situées à terre, contribuent à des concentrations élevées d'hydrocarbures de pétrole en Méditerranée.

LA REPOSE: LA PROTECTION DE LA MÉDITERRANÉE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE TELLURIQUE

Dans les années 70, il est devenu évident pour les pays méditerranéens que la population marine était avant tout due aux activités menées à terre. Par conséquent, peu de temps après l'adoption du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et la Convention de Barcelone, les pays méditerranéens et la Communauté européenne ont adopté et signé le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (le Protocole «tellurique») qui est entré en vigueur en 1983.

LA RÉVISION DU PROTOCOLE «TELLURIQUE»

Le Sommet de la Terre à Rio en 1992 a marqué un changement qui éventuellement a consolidé le glissement du Programme MED POL du PAM vers la prévention et la lutte contre la pollution d'origine tellurique. En conséquence, les états méditerranéens et la CE ont approuvé l'Agenda MED 21 en vue d'encourager l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques générales. Ce qui a été immédiatement suivi par la révision de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, dès 1995.

Le Protocole «tellurique» révisé, ci-après dénommé Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre, ne couvre pas seulement la Méditerranée mais également tout le bassin versant et ses eaux sur la partie terrestre de ses limites territoriales ainsi que les eaux saumâtres, les marécages et les lagunes côtières.



LE PROGRAMME D'ACTIONS STRATÉGIQUES

Une des plus grandes avancées dans les efforts visant à lutter contre la pollution d'origine tellurique est sans doute marquée par l'adoption des pays méditerranéens en 1997 d'un Programme d'actions stratégiques (PAS) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre.

Le PAS est une initiative du MED POL, orientée sur l'action qui identifie des catégories prioritaires de substances et d'activités polluantes à éliminer ou à contrôler au moyen d'interventions spécifiques et selon un échéancier prédéterminé.

Le PAS devra servir de base à la mise en œuvre du Protocole relatif aux sources telluriques dans les 25 prochaines années. Les activités ciblées dans le PAS sont liées à l'environnement urbain et aux activités industrielles, avec mention explicite de celles responsables des rejets de substances toxiques, persistantes et bio-accumulatives, et plus particulièrement des POP.

Peu après son adoption, le Conseil du Fonds mondial pour l'environnement (FEM) a reconnu le PAS comme un programme important s'adressant directement à certaines des grandes préoccupations relatives aux eaux internationales. Par la suite, le Conseil du FEM a approuvé en 1998 un Projet FEM-Méditerranée de trois ans, à dater de janvier 2001, avec une contribution de 6 millions de dollars E.U. pour la mise en œuvre à long terme du Programme d'actions stratégiques.

L'adoption dans chaque pays de tous les objectifs et activités identifiés dans le PAS devrait être suivie de l'élaboration de Plans d'action nationaux (PAN). En fait, la mise en œuvre des plans d'actions spécifiques pour lutter contre la pollution d'origine tellurique dans chaque pays aboutira à des résultats opérationnels à long terme pour le PAS.

L'une des composantes les plus importantes du PAS est la préparation des études de pré-investissement pour des points chauds choisis. Elle devrait mener directement à la réduction des apports polluants. Ces études de pré-investissement ont pour objectif de mener les pays et les bailleurs de fonds à investir dans des projets visant à éliminer ou réduire la pollution transfrontière des points chauds sélectionnés.

L'ASSISTANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PAS

Une mise en œuvre réussie du PAM dépend en grande partie du financement durable de ses composantes individuelles au niveau national. Le Secrétariat du PAM a donc pour objectif de mettre en place les mécanismes administratifs juridiques et financiers qui permettront un financement durable du PAS et pourront aider les gouvernements à mettre en œuvre ces mécanismes en les adaptant à leurs exigences nationales.

De plus, en fournissant une assistance aux pays pour préparer leurs programmes de surveillance de la conformité, le Programme MED POL introduit des initiatives dans les domaines de l'inspection et de l'application de la législation en établissant un réseau régional informel en vue de créer des contacts et faciliter l'échange d'information entre des professionnels de la protection de l'environnement et d'autres réseaux concernés au niveau régional.

Afin d'améliorer les perspectives d'une mise en œuvre réussie du PAS, chaque pays aborde également d'autres questions, telles la nature de l'organe qui coordonnera les activités du PAS ou le type de mécanisme qui contrôlera et évaluera les progrès réalisés dans toutes les activités menées à bien.

Les pays reçoivent également des instructions détaillées sur la façon de calculer leur budget national relatif à chaque polluant ciblé et à la réduction réelle de polluants requise au niveau national pour atteindre les objectifs fixés dans le PAS. A cette fin, un plan opérationnel fournit également des indications sur l'identification de bilan de base permettant d'estimer la réduction des polluants.

Programme des Nations Unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Unité de coordination
48, avenue Vassileos Konstantinou | 116 35 Athènes | Grèce
Tél: +30 210 72 73 100 | Fax: +30 210 72 53 196/7
E-mail: unepmedu@unepmap.org
www.unepmap.org

MEDPOL
Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine

FEM
Projet méditerranéen

Pour de plus amples informations, prière de consulter la publication détaillée sur la réduction de la pollution d'origine terrestre du MED POL et le projet FEM pour la Méditerranée.

CREATION ARTISTIQUE chatzigeorgakidis ILLUSTRATIONS V.Eleftheriou IMPRESSION Kontourous Bros. 2003